



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°12 -

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250617-250617812-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Portage foncier par l'EPF SMAF Auvergne pour la future Voie Verte Durolle

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Pepa CAENEN ;
Yoann BENTEJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

PORTAGE FONCIER PAR L'EPF SMAF AUVERGNE POUR LA VOIE VERTE DUROLLE

- **Vu** le projet de voie verte le long de la Durolle ;
- **Vu** l'ensemble foncier identifié pour ce projet cadastrés BE 36, BE 33, BE 34, BE 27, ZW 23 et ZW 58 le long de la Durolle totalisant une superficie approximative de 3 085 m² ;
- **Vu** la délibération n° 7 du 12 mai 2025 approuvant le principe d'acquisition partielle des parcelles BE 36, BE 33, BE 34, BE 27, ZW 23 et ZW 58 le long de la Durolle, totalisant une superficie approximative de 3 085 m², ainsi que le recours à l'Établissement Public Foncier (EPF) Auvergne pour ces acquisitions ;
- **Considérant** que conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Établissement, l'EPF Smaf Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L221-1 et L221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un portage par l'EPF Auvergne pour ce projet, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de THIERS ou à toute personne publique désignée par elle.

Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet ensemble réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Smaf Auvergne.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération devra être conclue entre la Commune et l'EPF Auvergne après approbation de ces acquisitions par le Conseil d'Administration de l'Établissement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

- **Décide** de confier à l'EPF Auvergne le portage foncier d'une partie des parcelles BE 36, BE 33, BE 34, BE 27, ZW 23 et ZW 58 le long de la Durolle, totalisant une superficie approximative de 3 085 m², dans le cadre du projet de voie verte ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention de portage et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT



Le Maire,

Stéphane RODIER

